en France et en Catalogne

LE POUR

"Un spectacle extraordinaire, bouleversant"

Francis Wolff, professeur de philosophie à l'École normale supérieure, est l'auteur du livre "50 raisons de défendre la corrida".

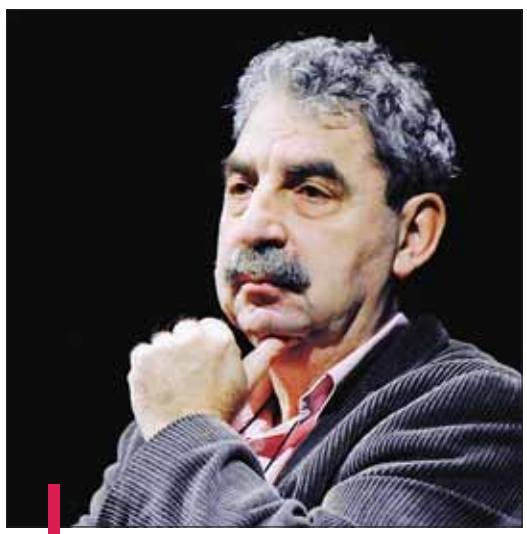

"Dans la corrida, un animal libre défend sa liberté jusqu'à la mort." / PHOTO NICOLAS VALLAURI

Comment avez-vous découvert la corrida?
J'ai découvert la corrida, par hasard en passant par Nimes, étant à l'époque un jeune étudiant post-soixanthuitard encore révolté et romantique. Je n'y connaissais rien, je n'avais aucune racine familiale ou régionale taurine, et j'ai vu dès le premier jour que c'était un spectacle extraordinaire, bouleversant, qui ne ressemblait à rien de connu, et dont je ne faisais alors qu'entrevoir les dimensions les plus diverses: le rapport à la mort, à l'héroïsme, à la nature sauvage, à la création, au tragique, etc. Je comprends très bien qu'on y soit insensible, voire allergique, mais je trouve toujours curieux que cela passe pour un symbole de cruauté, voire de goût pervers. Sincèrement, je n'ai jamais vu cette dimension, et je ne crois pas être plus insensible qu'un autre: je n'ai jamais pu retourner à la pêche à la ligne avec mon oncle, lors de mon adolescence, n'ayant pas pu supporter le spectacle du poisson pris à l'hameçon puis s'agitant dans la bassine.

Si vous deviez avancer un seul argument pour défendre la corrida, ce serait lequel?
Ce que nous venons admirer dans la corrida, c'est un animal libre qui défend sa liberté jusqu'à la mort et un homme qui crée de la beauté avec sa propre peur de mourir. À une époque où l'on aime les animaux que sous forme de biftecks et où l'on ne nous offre qu'une image "dysneylandisée" de l'animalité, où l'on n'aime que les vertus rentables ou l'art en boîte, c'est plutôt rassurant. On peut passer à côté de cela, mais je ne comprends pas qu'on veuille en priver les autres. Seuls les végétariens devraient avoir le droit de militer contre la corrida. Je reconnais que ce ne sont pas des arguments, mais j'ai écrit un livret qui compte 50 raisons de défendre la corrida.

N'y a-t-il pas, étant donné la violence de nos sociétés, des combats plus importants à mener?
Bien entendu. Défendre les valeurs humanistes partout où elles sont menacées, c'est là l'essentiel. C'est ce que je m'efforce de faire par tous les moyens. Et j'estime que parmi les menaces qui pèsent sur l'humanisme, en tout cas dans nos sociétés privilégiées, figure, entre autres, cette tendance consistant à mettre sur le même plan l'homme et l'animal.

Propos recueillis par Romain FAUVET

LE CONTRE

"La corrida n'a aucune raison d'être"

Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, philosophe chargé de recherches à l'École normale supérieure, a introduit et popularisé en France la notion d'"éthique animale".

"Organisons des référendums locaux sur l'interdiction de la corrida". / PHOTO DR

Comment avez-vous découvert la corrida?
Je suis originaire d'Orléans, où planter des lames dans un bovin est considéré comme un "sévice grave et un acte de cruauté" (art. 521-1 du code pénal). Personne ne m'a appris à aimer ce spectacle. Je suppose que cela permet de développer un esprit critique, et de trouver curieux, plus tard, que ce qui est interdit à Orléans au nom de la sensibilité de l'animal soit autorisé à Arles. C'est très contre-intuitif, pour un enfant et même pour un adulte: s'il est mal de battre un chien à Lille, il est mal de le faire à Toulouse, ou au Maroc. La moralité d'un acte ne dépend pas de son degré de latitude mais de ses conséquences.

Si vous deviez avancer un seul argument contre la corrida, ce serait lequel?
Que c'est une "exception" qui n'est justifiée par rien et qui n'a donc aucune raison d'être. La corrida est interdite partout en France, sauf comme le dit la loi "lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut être invoquée." Elle est interdite partout en France pour une bonne raison, qui est qu'elle est considérée comme un "sévice grave ou un acte de cruauté." Or, cette raison ne disparaît pas comme par magie dans les endroits où la corrida est considérée comme une tradition. Ce n'est pas parce que vous avez l'habitude d'être cruel que, du coup, vous ne l'êtes plus! Wolff vous dira que ce n'est pas la tradition en elle-même qui légitime la corrida, mais ses conséquences: le fait qu'elle aurait forgé "une culture et une sensibilité particulières", qu'elle serait "perçue" différemment à Arles et considérée comme "inséparable d'une identité régionale." C'est le fond du problème, et il existe un moyen simple d'en avoir le cœur net: organisons des référendums locaux dans ces régions. Pourquoi n'avons-nous pas le courage démocratique des Catalans ?

N'y a-t-il pas, étant donné la violence de nos sociétés, des combats plus importants à mener?
Le problème est qu'il y a toujours des combats plus importants à mener que ceux que l'on mène. C'est présupposer une contradiction qui dans les faits n'existe pas: s'occuper du bien-être des taureaux empêche-t-il de prendre soin des hommes ?

Propos recueillis par R.F

L'ANALYSE

"La corrida a toujours fait polémique, mais jamais pour les mêmes raisons"

Frédéric Saumade est professeur d'anthropologie à l'université de Provence, spécialiste des cultures tauromachiques.

Aujourd'hui, à Arles, des centaines de personnes descendront dans la rue pour défendre la corrida. Pas des acquis sociaux, pas des otages français en Iraq. Non, un spectacle taurin. Au même, moment, à Nîmes, d'autres vont s'élever de toute leur force contre cette "pratique barbare". On peut s'étonner du fait que cette tradition déchaînent autant les passions. Pourtant, *"c'est le cas depuis que les corridas se développent en Espagne. Mais jamais pour les mêmes raisons"* explique Frédéric Saumade, professeur d'anthropologie sociale à l'Université de Provence et spécialiste des cultures tauromachiques. *"La première polémique est intervenue quand le pape Pie V a interdit la corrida en 1567. Il s'agissait alors de défendre à tout croyant de mettre son âme en danger pour des raisons non-chrétiennes."* Déjà, le débat, alors d'ordre théologique, fait rage. Et trente années plus tard, la passion du peuple pour les jeux taurins a eu raison de cette interdiction qui est levée par Rome. Mais au XVIII[e] siècle, "pros" et "anti" corrida s'affrontent de nouveau. *"Cette fois la polémique se fonde sur des raisons économiques"* explique Frédéric Saumade. *"L'Espagne est alors sous une administration française, rationaliste et pragmatique, qui prône le développement économique. Pour le pouvoir et une partie de la population, les courses de taureaux étaient une perte de temps et de richesse."* Ce n'est que plus tard, au XIX[e] siècle, que la cause animale fait irruption dans le débat. *"Ce mouvement, l'animalisme, prend sa source en Angleterre, où naît la conscience naturaliste et une certaine compassion envers l'animal"* poursuit le professeur d'anthropologie. *"En France, la loi de Grammont, qui interdit les mauvais traitements sur les animaux, est invoquée par la Société protectrice des animaux pour interdire les corridas qui ont été importées d'Espagne dès le début du second Empire."* Mais selon Frédéric Saumade, la corrida dans le sud de la France est à l'abri de ce qui s'est passé en Catalogne de par la barrière législative que constitue la loi permettant les courses de taureaux "lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut être invoquée".

"La polémique se fonde sur des raisons économiques." / PH. F. SPEICH

R.F

L'interdiction jamais appliquée en Catalogne ?

RAPPEL DES FAITS

Le 28 juillet dernier, les députés du Parlement régional de Catalogne, dans le nord-est de l'Espagne, approuvaient l'interdiction des corridas, par 68 voix pour et 55 contre. Une victoire historique pour les opposants à la tauromachie. La Catalogne devenait ainsi la deuxième région d'Espagne à interdire la tauromachie, après l'archipel des Canaries en 1991. Ce vote, fruit de sept mois de débats, était le résultat d'une "initiative législative populaire", lancée en 2008, qui a recueilli 180 000 signatures.

QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI ?

La loi ne sera applicable qu'à partir du 1er janvier 2012. D'ici là, des corridas pourront donc encore être organisées à Barcelone ou ailleurs en Catalogne. D'autre part, un recours devant le tribunal constitutionnel espagnol devrait être déposé par 50 députés espagnols. *"Nous préparons ce recours avec l'association taurine parlementaire* explique André Viard, président de l'Observatoire national des cultures taurines. *Zapatero a vendu la corrida pour récupérer les voix des indépendantistes et garder la majorité à Madrid. À l'opposé de ces manœuvres, nous souhaitons rassembler des députés de toutes les sensibilités pour prouver que la corrida n'est pas une affaire politique* (ndlr: la corrida a tendance à être associé en Espagne au Partido Popular, le parti de droite). "

LES CONSÉQUENCES DE CETTE LOI

Si les aficionados craignent qu'elle ne crée un précédent, la portée de l'interdiction des corridas en Catalogne est avant tout symbolique. Car elle a de forte chance de ne jamais s'appliquer. *"Tout le monde sait en Espagne que le tribunal constitutionnel va casser cette loi"* explique André Viard. Elle est en effet susceptible d'être considérée comme une entrave à la liberté de travail ou à la liberté culturelle. Elle pourrait aussi être déclarée contraire à une loi de 1992 précisant que le spectacle taurin est du ressort exclusif de l'État.

R.F

RÉAGISSEZ À NOTRE DOSSIER
sur La Provence.com

LA RÉGION ENTRE 1942 ET 1944

La mémoire vive

Après le succès obtenu il y a un an par le premier volume de "Provence années 40" consacré à la période allant de l'entrée en guerre à l'Occupation, ***La Provence propose à ses lecteurs un nouveau magazine racontant la période de l'Occupation à la Libération.***

Les grandes têtes de chapitres sont constituées par la Résistance, la déportation, les bombardements, le débarquement et la Libération dans notre région. Les textes sont illustrés par des photos, souvent inédites, de cette époque

Provence années 40 de l'Occupation à la Libération un hors-série exceptionnel de 76 pages

La Provence
Bien plus qu'un quotidien

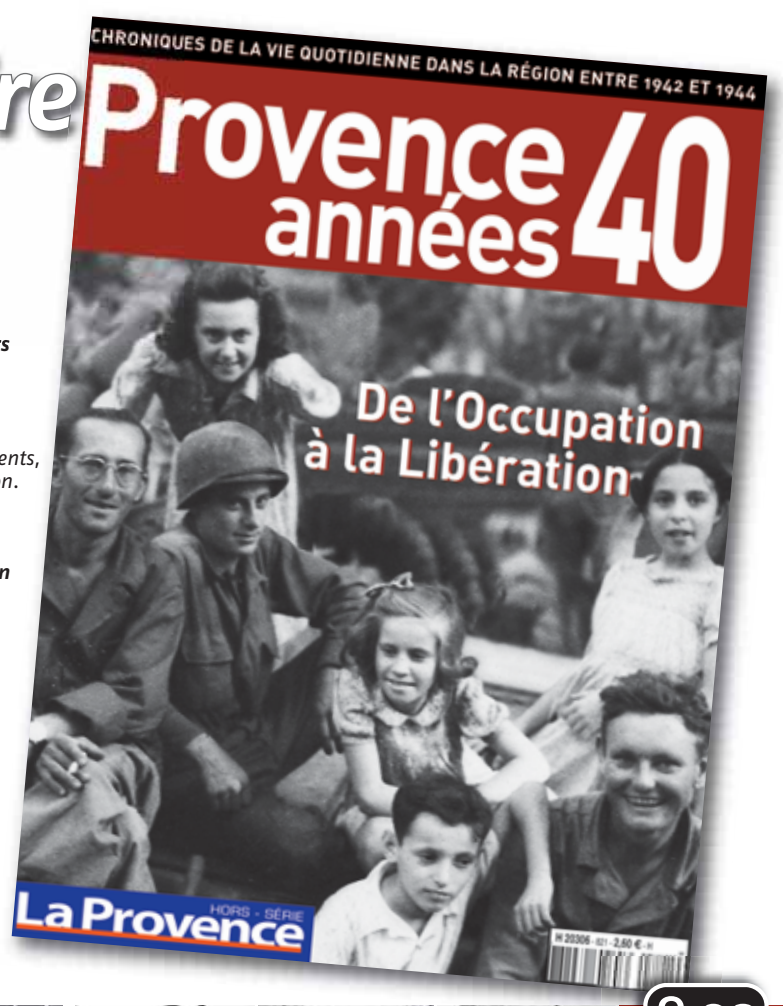

2,60€
Chez votre marchand de journaux